

On annonce pour le courant du mois un Motu proprio promulguant cette partie de la réforme. Elle sera obligatoire à partir du début de 1913, pour le clergé séculier, ainsi que pour tous les ordres religieux, excepté ceux qui ont gardé une liturgie plus ancienne.

La réforme assurera la récitation du psautier tout entier, dont certains psaumes n'apparaissent jamais dans le bréviaire actuel. Ces psaumes seront toutefois distribués de manière à restreindre l'étendue du bréviaire quotidien, notamment les veilles de fêtes où le clergé paroissial a un ministère plus chargé.

* * * * *

Le R. P. At

— o —

La presse catholique de Paris annonçait, le 1er novembre, la mort du R. P. At, décédé à Villefranche-de-Lauragais, à l'âge de 84 ans. Jusqu'à une semaine avant sa mort, il était attaché au sanctuaire de N.-D. d'Alet.

Le religieux défunt, plusieurs de nos lecteurs s'en souviennent, a été collaborateur de la *Vérité*, de la *Nouvelle-France*, etc.

* * * * *

Le tombeau de Bossuet

— o —

OUVERTURE DE SON CERCUEIL

(De la *Semaine religieuse de Meaux*.)

A l'automne de 1854, on dut exécuter des réparations au dallage du sanctuaire. Mgr Allou, un des rares prélats devenu évêque de son diocèse natal qu'il devait diriger durant quarante-cinq années (1839-1884), profita de ces travaux pour rechercher la sépulture de Bossuet. Le 14 novembre, des sondages intelligents indiquèrent le caveau. Une première fouille transperça une petite voûte ; à travers l'ouverture, on aperçut un cercueil de plomb. Non loin, un peu plus bas, une autre fouille laissa entrevoir un second cercueil : sur une plaque de cuivre, on lut la date de 1704. Tous les doutes étaient heureusement dissipés, le corps de Bossuet était enfin retrouvé ! Rapidement, l'ouverture de la voûte fut agrandie ; on descen-